

Pour aller plus loin...

Remplacement des plantes d'ornement par des espèces indigènes

De nombreuses plantes d'ornements indigènes peuvent venir remplacer les néophytes envahissantes retirées de votre jardin. En **choisissant des plantes locales**, vous favorisez la biodiversité tout en décorant votre jardin avec des couleurs et des odeurs attrayantes ! Toutefois, renseignez-vous sur les caractéristiques du sol et les besoins en lumière que chaque plante requiert.

Jardins vivants

Le Canton du Jura a élaboré un guide ayant pour objectif de promouvoir la biodiversité en milieux bâtis. Hôtels à insectes, bandes de prairie fleurie, arbres fruitiers ou encore jardins potagers... Les possibilités sont nombreuses pour avoir un Jardin Vivant !

Jardins vivants en bref

15 fiches pratiques pour bien débuter.
Des tutos vidéo de Tom le Jardinier, partenaire de l'Office de l'environnement.
De nombreux liens vers d'autres sites et idées.



Plus d'info sur :
www.jura.ch/jardinsvivants



Que faire si je vois une néophyte en dehors de mon jardin ?

Si vous rencontrez des néophytes envahissantes dans la nature, signalez l'observation via le carnet de terrain en ligne ou l'application « **InvasivApp** » d'Info Flora, dédiée à l'identification et à la saisie des observations de néophytes invasives sur le terrain. Également utilisée pour annoncer des luttes et suivre leur efficacité, elle permet de regrouper les informations des professionnels et amateurs désireux de lutter contre l'avancée des plantes envahissantes.



Téléchargez InvasivApp



Contact

Office de l'Environnement (ENV)
Secrétariat : 032 420 48 00
E-mail: secr.env@jura.ch

JURA  **CH**
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Avez-vous vu ces plantes chez vous ?

Les envahissantes de jardins

Qu'est-ce qu'une néophyte ?

Les « néophytes » sont des espèces végétales qui ont été importées en Europe, intentionnellement ou non, après la « découverte » du continent américain en 1492. La plupart de ces espèces disparaissent rapidement ou s'intègrent à la flore indigène sans causer trop de problèmes, mais certaines d'entre elles se développent de manière exponentielle et deviennent envahissantes au point de constituer une menace. Des mesures adéquates doivent donc être adoptées le plus rapidement possible pour les contrôler, voire les éradiquer.

Le Canton du Jura est aussi concerné par la problématique des néophytes envahissantes. **16 espèces** particulièrement problématiques sont recensées sur le territoire.

Menaces

Les espèces néophytes peuvent poser problèmes dans de nombreux domaines :

- Santé publique et animale
- Perte de biodiversité
- Sécurité (stabilisation des berges ou des talus de route, par exemple)
- Perturbation de l'équilibre des écosystèmes indigènes
- Economie (ex. agriculture)

Que faire si j'ai une espèce néophyte envahissante dans mon jardin ?

Deux tiers des néophytes envahissantes ont été, à l'origine, introduites pour des raisons ornementales dans les jardins.

Afin de lutter contre la prolifération des néophytes et **préserver la biodiversité locale**, éliminez-les de votre jardin et remplacez-les par des espèces indigènes adaptées aux conditions locales.

1. Bien l'identifier

Certaines néophytes envahissantes ressemblent fortement à des espèces indigènes. En ne regardant qu'une partie de la plante, on pourrait les confondre. Par exemple, la **confusion** entre l'Ailante *Ailanthus altissima*, le Frêne *Fraxinus excelsior* et le Sumac *Rhus typhina* est possible si l'on observe uniquement les feuilles, alors que seul le frêne est indigène !

C'est pourquoi il est important de vérifier que la plante corresponde bien aux différents critères de détermination.

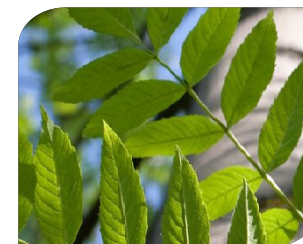


L'application InvasivApp vous aide à identifier les plantes grâce à un outil de reconnaissance d'images

Ailante



Frêne



Sumac



La liste des néophytes concernées dans le Canton du Jura avec les critères d'identification est disponible sur le site du canton www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DEN/ENV/ENV.html dans la rubrique « Protection de la nature et du paysage ».



2. Lutter avec la bonne méthode

Lutter sans connaître les plantes et leur fonctionnement peut s'avérer contre-productif ! C'est pourquoi, des connaissances notamment sur les **techniques et périodes d'intervention** sont essentielles. Par exemple il faut savoir quand elles fleurissent pour pouvoir intervenir avant la floraison et la formation de graine !

Attention ! **Lors de l'arrachage**, certaines plantes requièrent des **protections particulières** (par exemple, des gants ou des lunettes, etc.)

Les périodes d'intervention et les techniques de lutte spécifiques à chaque espèce sont disponibles sur le site du canton (cf. QR code).

3. Eliminer les déchets correctement



Toutes les racines, les inflorescences et les autres parties vertes doivent être jetées aux ordures ménagères. Elles ne doivent jamais être entreposées dans le compost de jardin ou en bordure de champ !

Les restes racinaires risquent de se développer et les semences peuvent germer encore des années plus tard !



COTONÉASTER *Cotoneaster horizontalis*

